

## A64 – PROJET DE CRÉATION D'UN DEMI-ÉCHANGEUR CARRESSE-CASSABER / SORDE-L'ABBAYE

FÉVRIER 2021



### PARTICIPEZ À LA CONCERTATION

La présente concertation est menée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme. Elle doit permettre l'information et l'expression de tous sur le projet. Ses modalités sont fixées par arrêté préfectoral.

**Du lundi 22 février au lundi 22 mars 2021**

**Exprimez-vous sur :** l'opportunité du projet, les scénarios envisagés et leurs conditions d'intégration dans le territoire, ainsi que les modalités d'information du public actuelles et à venir.

S'informer	S'exprimer
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le dossier de concertation</li> <li>Le document d'information distribué dans les boîtes aux lettres des habitants des communes de Carresse-Cassaber, Sorde-l'Abbaye, Peyrehorade et Salies-de-Béarn</li> <li>La présente exposition installée dans les lieux d'accueil de la concertation, aux heures d'ouverture au public : <ul style="list-style-type: none"> <li>Mairie de Sorde-l'Abbaye 4 place de l'Église - 40300 Sorde-l'Abbaye ;</li> <li>Mairie de Carresse-Cassaber 1 rue Darré-Biar - 64270 Carresse-Cassaber ;</li> <li>Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans 156 route de Mahoumic - 40300 Peyrehorade ;</li> <li>Communauté de communes du Béarn des Gaves 289 route d'Orthez - 64270 Salies-de-Béarn</li> </ul> </li> <li>La page Internet dédiée au projet : <a href="http://www.a64-echangeur-carresse-cassaber.com">www.a64-echangeur-carresse-cassaber.com</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En ligne : <a href="http://www.a64-echangeur-carresse-cassaber.com">www.a64-echangeur-carresse-cassaber.com</a></li> <li>Par e-mail : <a href="mailto:a64-echangeur-carresse-cassaber@vinci-autoroutes.com">a64-echangeur-carresse-cassaber@vinci-autoroutes.com</a></li> <li>La lettre T associée au document d'information</li> <li>Les formulaires d'expression à déposer dans les urnes disponibles sur les lieux d'exposition</li> <li>Par courrier : VINCI Autoroutes Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Ouest Concertation demi-échangeur Carresse-Cassaber /Sorde-l'Abbaye 22, avenue Léonard de Vinci - 33600 Pessac</li> </ul>

### Échanger avec VINCI Autoroutes

Les permanences\* de l'équipe projet :

	Lundi 22 février	Mardi 23 février	Jedi 4 mars	Lundi 8 mars	Mardi 9 mars	Jedi 18 mars
Mairie de Sorde-l'Abbaye 4 place de l'Église	-	9h - 12h	14h - 16h30	-	9h > 12h	14h - 16h30
Mairie de Carresse-Cassaber 1 rue Darré-Biar	13h30 - 17h	-	9h - 12h	13h30 - 17h	-	9h - 12h

\*Permanences organisées dans le strict respect des règles sanitaires

En fonction de la situation sanitaire, les moments d'accueil du public pourront se dérouler par téléphone ou par visioconférence :  
**prenez rendez-vous en appelant le 05 82 95 09 30**  
(appel gratuit) permanence 8h-20h.

Tous les documents de la concertation sont disponibles sur les lieux d'exposition et en téléchargement via le site Internet du projet :  
[www.a64-echangeur-carresse-cassaber.com](http://www.a64-echangeur-carresse-cassaber.com)

[www.a64-echangeur-carresse-cassaber.com](http://www.a64-echangeur-carresse-cassaber.com)

## A64 – PROJET DE CRÉATION D'UN DEMI-ÉCHANGEUR CARRESSE-CASSABER / SORDE-L'ABBAYE

FÉVRIER 2021



### LE PROJET

Le projet consiste à créer un demi-échangeur, c'est-à-dire deux bretelles pour sortir ou entrer sur l'autoroute A64 depuis et vers Bayonne. Situé au carrefour des départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, entre l'échangeur de Peyrehorade (n°6) et celui de Salies-de-Béarn (n°7), il se déploie sur le territoire des communes de Carresse-Cassaber et de Sorde-l'Abbaye.

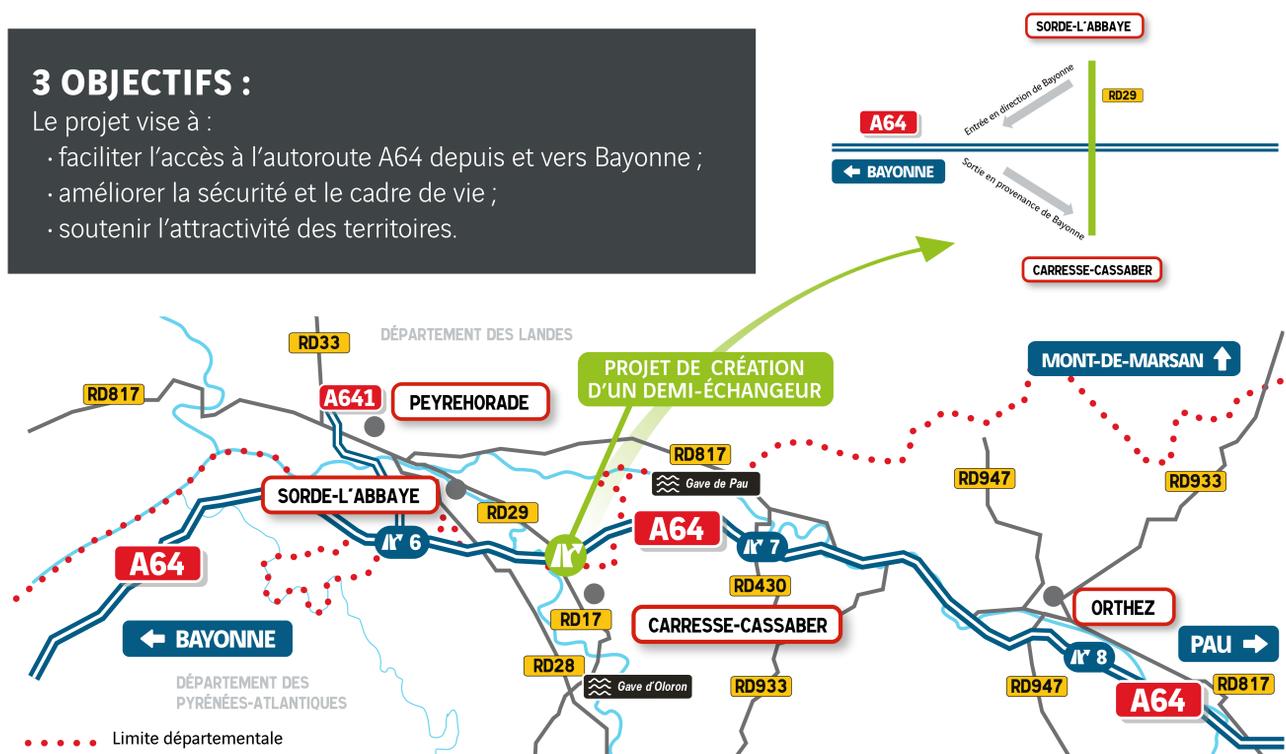
Préalablement étudié dans le cadre d'échanges réguliers avec les acteurs du territoire, il fait aujourd'hui l'objet d'une concertation publique prévue à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.

Durant 4 semaines, chacun est invité à découvrir le projet, à s'exprimer sur son opportunité, les scénarios envisagés et leurs conditions d'intégration dans le territoire avant que ne s'engagent les études détaillées et la préparation des dossiers réglementaires.

#### 3 OBJECTIFS :

Le projet vise à :

- faciliter l'accès à l'autoroute A64 depuis et vers Bayonne ;
- améliorer la sécurité et le cadre de vie ;
- soutenir l'attractivité des territoires.



**1 450**  
véhicules/jour

dont **15%** de poids lourds utiliseront  
le 1/2 échangeur à la mise en service



**2** communes

concernées par l'implantation du projet :  
Carresse-Cassaber et Sorde-l'Abbaye



**13,5** M€  
d'investissement



**2025**  
mise en service  
prévisionnelle



**7** cofinanceurs

- Le Département des Landes
- Le Département des Pyrénées-Atlantiques
- La Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans
- La Communauté de communes du Béarn des Gaves
- La société Dragages du Pont de Lescar (Groupe DANIEL)
- La société Cemex
- L'État et VINCI Autoroutes

**1** Maître d'ouvrage



--- 2018-2020 > 2021 > 2022 > 2023 > 2024 > 2025

Échanges avec les partenaires et le territoire

🔍 Études

🏗 Travaux

Études préliminaires menées en partenariat Département des Landes / VINCI Autoroutes / État

Signature du Plan d'Investissement Autoroutier (PIA)

7 novembre Signature de la convention

Concertation publique

Enquête Publique

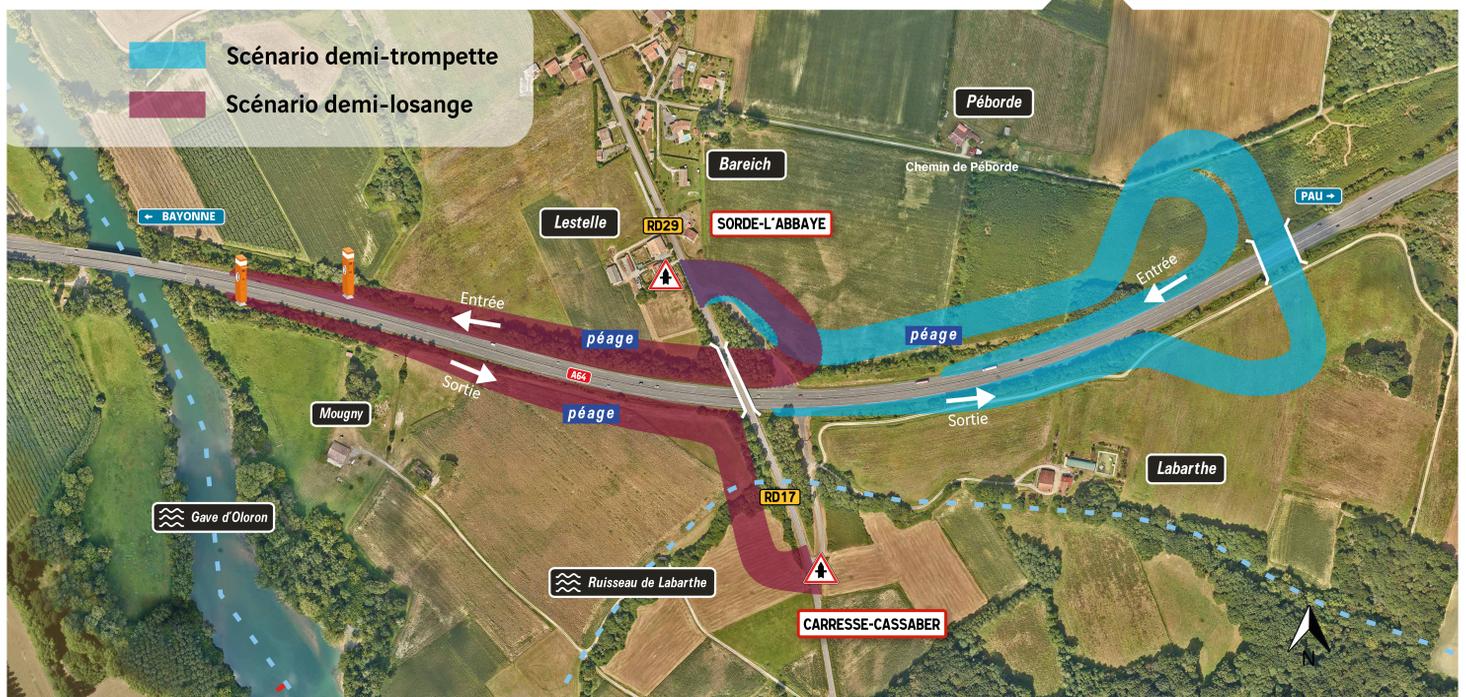
Déclaration d'Utilité Publique \* Autorisations réglementaires (\*sous réserve d'obtention)

Mise en service prévisionnelle

[www.a64-echangeur-carresse-cassaber.com](http://www.a64-echangeur-carresse-cassaber.com)

## A64 – PROJET DE CRÉATION D'UN DEMI-ÉCHANGEUR CARRESSE-CASSABER / SORDE-L'ABBAYE

FÉVRIER 2021



### LA COMPARAISON DES SCÉNARIOS D'AMÉNAGEMENT ENVISAGÉS

Les études approfondies ont permis d'identifier et de comparer deux scénarios aussi bien en termes de géométrie que d'intégration dans leur environnement. Ils sont situés à l'est ou à l'ouest de la RD29.

Pour identifier un choix préférentiel sur lequel poursuivre les études, ces scénarios ont été comparés selon 4 critères.



**Cadre de vie** : incidences du scénario sur le bruit, l'air, la santé.



**Environnement** : incidences du scénario sur l'eau, la faune et la flore.



**Agriculture** : incidences du scénario sur l'activité agricole aussi bien sur les emprises foncières que sur l'organisation des exploitations.



**Fonctionnement A64** : incidences du scénario sur les conditions de circulation sur l'autoroute.

Pour chaque critère, les impacts potentiels des scénarios sont évalués selon trois degrés :

Faible ■ Modéré ■ Fort ■

Critère		Scénario « demi-losange »	Scénario « demi-trompette »
	Cadre de vie	La bretelle d'entrée sur l'A64 est située à proximité du secteur habité au lieu-dit Lestelle.	Le projet concentre l'ensemble des trafics de l'échangeur sur une entrée/sortie unique dans le secteur habité au lieu-dit Lestelle.
	Agriculture	Le projet passe en bordure des parcelles agricoles et limite les acquisitions foncières à environ 2,5 hectares.	Le projet traverse des parcelles agricoles avec un risque de déstructuration plus important et nécessite 5,3 hectares d'acquisitions foncières.
	Environnement	Une bretelle franchit ponctuellement la zone Natura 2000.	Le projet n'a pas d'incidence directe sur la zone Natura 2000 mais consomme le double de surface d'habitats favorables aux espèces et de zone humide par rapport au scénario demi-losange.
	Fonctionnement A64	Le projet nécessite de modifier l'implantation des postes d'appel d'urgence.	Le projet n'a pas d'incidence sur les postes d'appel d'urgence.

Pour plus d'informations sur l'étude et la comparaison des scénarios, reportez-vous au **dossier de concertation** disponible sur les lieux d'exposition.

[www.a64-echangeur-carresse-cassaber.com](http://www.a64-echangeur-carresse-cassaber.com)